

GARANTIE À VIE LIMITÉE

- Contre tout vice affectant les matériaux ou tout défaut de fabrication, tant que le produit a été utilisé sous des conditions d'utilisation normales.
- Cette garantie est offerte et bénéficiera seulement à l'acheteur original du produit. Cette garantie couvre également les projets résidentiels et multi-résidentiels.
- Les finis chrome et acier inoxydable, tant que le produit a été utilisé sous des conditions d'utilisation normales et en appliquant rigoureusement les conditions d'entretien décrites sur le site barilpro.com/entretien.
- Le fini noir mat, les finis spéciaux et les pièces de plastique sont couverts par une garantie limitée de cinq (5) ans.

Une preuve d'achat ou la facture d'achat originale devra accompagner toute réclamation soumise à BARIL. Cette garantie n'est pas transférable et prend effet à la date d'achat originale chez un détaillant/distributeur autorisé BARIL PRO. BARIL s'engage, par suite de son analyse, à fournir en remplacement, selon le cas, une ou plusieurs pièces de rechange ou le même produit (ou, s'il n'est plus disponible, un produit comparable d'une valeur équivalente).

EXCLUSIONS

- Tout produit BARIL PRO n'ayant pas été installé conformément aux instructions du fabricant et aux lois et codes applicables en vigueur.
- Dommages causés par ou tirant son origine de l'entreposage de quelque produit nettoyant que ce soit - ménager ou industriel - sans égard à leurs composants chimiques ou la teneur de ces derniers, dans l'environnement immédiat du produit BARIL, incluant notamment les armoires et vanités situées sous l'évier et la robinetterie, ces produits nettoyants pouvant attaquer et corrompre l'intégrité du produit, incluant ses diverses pièces.
- Tout produit BARIL PRO nettoyé avec des produits abrasifs, irritants ou corrosifs, ou plus généralement tout produit non spécifiquement recommandé pour le nettoyage de robinetterie.
- Usure normale des composantes et des finis.
- Dommages causés par de l'eau dure, des dépôts de calcaire ou de sédiments.
- Dommages ou pertes résultant d'une catastrophe, naturelle ou non, telle qu'un feu, une inondation, un tremblement de terre, le tonnerre ou la foudre, un orage, ou tout autre phénomène de même nature.
- La période de garantie relative à tout produit installé dans le cadre d'une application et/ou utilisation de type industriel, institutionnel ou de type commercial est de un (1) an.
- Tout autre cas découlant d'une erreur d'installation, d'un défaut d'utilisation, négligente ou abusive, ou d'entretien des produits BARIL PRO.
- Tout produit BARIL PRO installé à l'extérieur d'une résidence ou à l'extérieur de l'Amérique du Nord.
- BARIL n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou coûts de quelque nature que ce soit, indirects, accessoires ou consécutifs, y compris et sans restriction, la perte d'usage en lien avec des pièces et/ou produits de BARIL PRO. Le propriétaire utilisateur est responsable de l'accès à la résidence pour la pose ou la réparation du produit. L'obligation globale de BARIL aux termes de la présente garantie n'excédera en aucun cas le prix d'achat original du robinet.

LIMITED LIFETIME WARRANTY

- *Against any defect affecting materials or any manufacturing defect as long as the product has been used under normal conditions.*
- *This warranty is offered and will benefit only the original purchaser of the product. This warranty covers residential and multi-residential projects.*
- *Chrome and stainless steel finishes, as long as the product has been used under normal conditions and by strictly applying the maintenance conditions described on the website at barilpro.com/maintenance.*
- *Matte black finish, special finishes and plastic components are covered by a limited five (5) year warranty.*

Proof of purchase or the original invoice of purchase must accompany any claim submitted to BARIL. This warranty is not transferable and take effect on the original purchase date from an authorized BARIL PRO retailer/distributor. BARIL agrees, following its analysis, to provide as a replacement, as the case may be, one or more spare parts or the same product (or, if it is no longer available, a comparable product of equivalent value).

EXCLUSIONS

- *Any BARIL PRO product that has not been installed in accordance with the manufacturer's instructions and the applicable laws and codes in force.*
- *Damage caused by or originating from the storage of any cleaning product - household or industrial - regardless of its chemical composition or content, in the immediate environment of the BARIL product, including cabinets and vanities located under the sink and plumbing fixtures, these cleaning products may attack and corrupt the integrity of the plumbing fixtures, including their various components.*
- *Any BARIL PRO products cleaned with abrasive, irritating or corrosive products or more generally any product not specifically recommended for cleaning faucets.*
- *Normal wear of components and finishes.*
- *Damages caused by hard water, limestone deposits or sediment.*
- *Damages or losses resulting from a disaster, natural or not, such as fire, flood, earthquake, thunder or lightning, electrical storm, or any other phenomenon of the same nature.*
- *The warranty period for any product installed as part an application and/or use of an industrial, institutional or commercial type is (1) one year.*
- *Any other case resulting from an installation error, lack of use, negligent or abusive, or maintenance of BARIL PRO products.*
- *Any BARIL PRO product installed outdoors or outside of North America.*
- *BARIL is not responsible for any damages, losses, injuries, or costs of any kind, indirect, incidental, or consequential, including, but not limited to, loss of use, related to parts and/or products from BARIL PRO. The owner-user is responsible for access to the residence for the installation or repair of the product. BARIL's aggregate obligation under this warranty shall in no event exceed the original purchase price of the faucet.*